



Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage –
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél: 04.34.03.57.00

Direction de la
Commande
Publique

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Compte-rendu de la réunion du
21 octobre 2019

Salle de réunion : Nîmes métropole – le Colisée.
salle YANNICOPOULOS

9 membres sur les 21 que compte la Commission étaient présents.

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Adjoint au Maire

Membres titulaires :

Madame Marion PONGE, Adjointe au Maire ;
Madame Sylvette FAYET, Conseillère Municipale ;

Membre suppléant : /

Collège des associations :

Monsieur Guy DAVAL, UFC
Monsieur Michel BROUAT, APF 30 (Suppléante : Madame Lisette PERSILLET)
Madame Béatrice LECCIA, FCPE du Gard.

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Monsieur Jean-Luc CLERC - Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes

Ordre du jour :

1 - Examen des rapports annuels des délégués des services publics :

Objet	Présenté par :
Restauration collective	M. Thierry LEOUFFRE
<ol style="list-style-type: none">1. Construction et gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes2. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine3. Construction et exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole4. Exploitation du parc de stationnement souterrain de la gare Feuchères5. Construction et exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès »6. Stationnement sur voirie zone centre-ville	M. Olivier LEFRANC
Gestion de la crèche multi-accueil Suzanne Crémieux	M. Jérôme PEREIRA

Gestion des spectacles tauromachiques	M. Alberto PIA
---------------------------------------	----------------

➤ **Bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière :**

Objet	Présenté par :
Musée d'art contemporain du Carré d'Art	M. Jean Marc PREVOST Mme MAGNIER

2- Questions diverses

La réunion est ouverte à 14h00.

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. ANGELRAS précise que M. PASTOR, Adjoint au Maire délégué à la tauromachie, aux rapatriés et aux festivités, ne participera pas à cette réunion qui soumet le rapport concernant la DSP sur la tauromachie en raison de sa participation à la négociation à la future délégation de service public pour la gestion des spectacles tauromachiques.

Examen des rapports annuels des délégués des services publics :

A. Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Restauration collective

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par Monsieur Thierry LEOUFFRE, Directeur de l'Education.

M. ANGELRAS :

Je vous remercie pour cette présentation ; la variation d'élève est-elle proportionnelle à la variation du chiffre d'affaires au repas ?

M. LEOUFFRE :

Les effectifs scolaires sont en augmentation c'est ce qui explique la hausse du volume de production, car le taux de fréquentation des cantines est, quant à lui, en légère baisse.

Mme FAYET :

A partir de combien les impayés sont-ils mis en recouvrement ?

M. LEOUFFRE :

A partir de 15 euros, mais le prestataire engage systématiquement avant toute action de recouvrement contentieux une politique de négociation avec les parents avec possibilité d'étaler les paiements.

Mme LECCIA :

La loi EGALIM prévoit une expérimentation obligatoire d'un repas végétarien par semaine, cette mesure est-elle mise en place ?

M. LEOUFFRE :

Cela débute à partir de la semaine du retour des vacances d'automne à la suite d'une discussion technique avec le délégataire sur la teneur des menus.

Mme LECCIA :

Pour la rentrée, l'état préconise de servir des petits déjeuners aux enfants, comment fonctionne la ville ?

M. LEOUFFRE :

C'est l'Education Nationale qui organise cela et qui a souhaité travailler avec la société SHCB laquelle fournit les petits déjeuners, pour le compte de l'Education Nationale. La Ville a facilité le lien et l'organisation technique avec la société SHCB, mais elle ne finance pas le dispositif qui repose sur un financement exclusif de l'Etat. Le service est concrètement mis en place à partir de 8h30.

Mme LECCIA :

Nous avons remarqué une sensibilisation des enfants concernant le tri sélectif mais pour les adultes, un travail supplémentaire est-il mis en place ?

M. LEOUFFRE :

La cuisine centrale est sensibilisée au tri sélectif car une partie de ses déchets est transformée en compost, récupéré par le service des espaces verts. Dans les restaurants scolaires, des tables de tris ont été mises en place progressivement depuis 2 ans et ce système va se développer avec une forte sensibilisation des adultes accompagnateurs, encadrant les enfants.

Mme LECCIA :

Je suis très agréablement surpris par l'utilisation de produits bio.

M. BROUAT :

Les enfants pourraient visiter les lieux de production.

M. LEOUFFRE :

Dans le cas de projet pédagogique, cette activité est prévue.

M. ANGELRAS demande si les membres de la Commission ont d'autres questions ou remarques à émettre.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Départ de Mme LECCIA

B. Examen des rapports annuels des D.S.P. relatives aux parcs de stationnement.

Les synthèses des rapports concernant les parcs de stationnement et la gestion du stationnement payant sur voirie ont été présentées par M. Olivier LEFRANC Chef de Service Stationnement / Circulation accompagné de Madame Claude DE GIRARDI, Adjointe au Maire déléguée aux aménagements des transports publics, à la circulation et au stationnement.

M. ANGELRAS :

Il est à noter que les usagers ignorent les plages horaires non payantes.

M. BROUAT :

Le samedi après-midi est gratuit au centre-ville ; par contre les usagers sont très peu informés de cette possibilité.

Mme DE GIRARDI :

Une information a été publiée sur Le Midi libre et des campagnes de communication ont été réalisées. Derrière les bus, sur Facebook.... Cela peut être encore amélioré

M. LEFRANC :

Le samedi, dans les parkings souterrains, 2 heures de gratuité sont laissées à l'utilisateur.

Mme FAYET :

Des travaux sont-ils prévus pour revoir les dimensionnements des places, qui sont vraiment petites, même si cela doit rogner quelques places ?

M. ANGELRAS :

Quel est le mode de calcul pour le dimensionnement des places ?

M. BROUAT :

Les places sont normalisées.

M. LEFRANC :

Le nombre de places en exploitation est contractuel, on pourra interroger les délégataires pour vérifier la faisabilité technique d'agrandir les places, mais attention à l'incidence budgétaire compte tenu de la diminution du nombre de places

Mme FAYET :

Les ascenseurs sont souvent en panne, et leur réparation est souvent tardive par manque de pièces disponibles ; il serait bien d'alerter le prestataire pour que celui-ci est des pièces en stock.

M. BROUAT :

Sur l'avenue Jean Jaurès, pouvez-vous m'indiquer la teneur des travaux sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. LEFRANC :

Les travaux ont consisté au repositionnement des places au niveau -1, des ascenseurs, BEV aux accès et des escaliers et de tout ce qui est lié à la signalétique.

M. ANGELRAS :

Lors de la réunion de l'année dernière, nous avons souhaité que la signalétique pour la PMR soit améliorée, cela a-t-il été réalisée ?

M. LEFRANC :

Oui, mise en place de la signalétique aux accès, renforcement à l'intérieur des parkings

Mme DE GIRARDI :

Il est à noter qu'il y a 2 heures de gratuité pour les véhicules électriques ou hybrides et sur n'importe quelle place. IL y a aussi à disposition des places avec bornes de recharges.

M. BROUAT :

Il est absolument nécessaire de communiquer sur ce sujet qui semble être ignoré des Nîmois.

Mme PERSILLET :

Il n'y a pas assez de contrôles sur les places PMR occupés par d'autres véhicules.

M. BROUAT :

J'insiste, il est nécessaire que des contrôles de la police soient plus fréquents sur les véhicules qui se garent sur des places réservées. Les véhicules doivent être enlevés.

Mme DE GILARDI :

Seule la police peut le faire, nous pouvons faire un rappel à la police municipale.

M. ANGELRAS :

A faire remonter à M. Tibérino, le problème de l'occupation des places PMR par des valides afin de trouver des solutions qui satisfassent les PMR.

Mme PERSILLET :

Il faudrait faire un effort sur l'information des PMR dans le sens où elles peuvent se garer sur toutes places disponibles gratuitement.

Mme DE GIRARDI :

Un effort sera fait pour diffuser cette information.

M.DAVAL :

On ne doit pas verbaliser une voiture qui possède le macaron, mais on peut voir la personne monter dans la voiture et la police peut intervenir à ce moment.

M. BROUAT :

Pourquoi le parking de la gare ne bénéficie que de 20 minutes gratuite ?

Mme DE GIRARDI :

20 minutes c'est suffisant pour déposer ou prendre une personne au parking de la gare. Ce sont des courses rapides.

M. BROUAT :

Pour les PMR, la problématique est un peu différente, le temps de sortir le fauteuil de la voiture, de faire la course et revenir les 20 minutes sont largement dépassées.

Peut-on envisager une solution avec une gratuite de 30 minutes pour les PMR ?

Mme DE GIRARDI :

Pour l'instant, il n'y a pas de solution, c'est très compliqué avec le délégataire.

M BROUAT :

La mise en service de l'ascenseur au parking des Carmes, a-t-il augmenté la fréquentation ?

M. LEFRANC :

Non

M. BROUAT :

Avez-vous prévu des travaux au parking de Jules Guesde pour le rendre accessible ?

M. LEFRANC :
Aucuns travaux ne sont prévus.

Mme DE GIRADI :
Des travaux pourraient être effectués, on fera remonter la demande au délégataire.

M. BROUAT :
Pouvez-vous faire une campagne de communication sur le tarif soirée de 4 € afin d'éviter que les personnes se garent n'importe comment ?

Mme DE GIRARDI :
Cela est déjà réalisé mais on va continuer.

M. BROUAT :
Il est important des places PMR se libèrent en surface.

M. ANGELRAS :
On le note pour pouvoir interroger le prestataire.

M. ANGELRAS demande si les membres de la Commission ont d'autres questions ou remarques à émettre.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

1. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et la gestion du parc de stationnement souterrain des Arènes**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité. Pour : 4 ; Contre : 1 (M. BROUAT)

2. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation des parcs de stationnement souterrains de la Porte Auguste, Maison Carrée et Jardin de La Fontaine**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité. Pour : 4 ; Contre : 1 (M. BROUAT)

3. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation des parcs de stationnement souterrains des Halles et de la Coupole**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité. Pour : 4 ; Contre : 1 (M. BROUAT)

4. **du rapport annuel de la D.S.P. relative à l'Exploitation du parc de stationnement souterrain de la gare Feuchères**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité. Pour : 4 ; Contre : 1 (M. BROUAT)

5. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la Construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Jean Jaurès et exploitation, entretien et aménagement du stationnement payant sur voirie sur le secteur dit « Jean Jaurès »**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité. Pour : 4 ; Contre : 1 (M. BROUAT)

6. **Stationnement sur voirie zone centre-ville.**

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité. Pour : 4 ; Contre : 1 (M. BROUAT)

C. **Examen des rapports annuels de la D.S.P. relative à la Gestion de la crèche multi-accueil Suzanne Crémieux.**

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par Monsieur Jérôme PEREIRA, Direction de l'Education, Chef de service des crèches et halte-garderie.

M. ANGELRAS :

Je vous remercie pour cette présentation, déjà l'année dernière nous avons souligné l'exemplarité de ce dossier, notamment dans le suivi de la DSP, dans les objectifs fixés, dans la formation des accompagnants et des intervenants. D'ailleurs, l'enquête de satisfaction a montré que 90% des personnes interrogées recommanderaient la crèche.

Par contre, concernant le chauffage, qui est un poste important, le délégataire pourrait se rapprocher de DALKIA, qui a en charge la DSP du chauffage urbain, pour une optimisation par l'utilisation de la vapeur d'eau.

M. PEREIRA :

Effectivement, le chauffage est un poste important, le service énergie a mis en place une pompe à chaleur.

M. ANGELRAS demande si les membres de la Commission ont d'autres questions ou remarques à émettre.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.
Pour : 5 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

A. **Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la gestion des spectacles tauromachiques**

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par M. Alberto PIA - Direction Adjointe à la Jeunesse et aux festivités.

M. BROUAT :

Au fil des années, on remarque qu'il y a moins d'abonnés et que ceux-ci changent de catégorie au regard des tarifs, les abonnés s'orientent vers d'autres places.

Il est à noter aussi que le nombre d'invitations représente 13 % de la fréquentation totale.

M. PIA :

Les nombre d'abonnés étant en baisse, il est normal que le pourcentage d'invitations, dont le nombre est identique, soit en augmentation.

M. BROUAT :

Pour une meilleure lecture des tableaux, notamment des abonnements, est-il possible d'ajouter une case avec les places par catégorie ; le pourcentage d'abonnements par catégorie de place.

M. PIA :

La demande sera faite au délégataire.

M. ANGELRAS :

Sur les recettes, on trouve 90 000 € de droit télévisuel concernant certaines corridas retransmises.

Mme FAYET :

Le nombre de places pour les PMR, y a-t-il eu des améliorations ?

De plus, on devrait appliquer le prix le plus bas au PMR et envisager la gratuité pour les accompagnants, d'ailleurs Monsieur le Maire en conseil municipal a indiqué que cette demande devrait être prise en considération ; par contre rien ne change.

La synthèse du rapport nuance le rapport du délégataire, mais je ne pense pas que les spectacles proposés sont loin de tous reproches.

M. BROUAT :

De plus et pour aller dans le sens de la dernière intervention, il y a que 10 places réservées au PMR alors que la plateforme peut en contenir 12.

M. DAVAL :

Vu le nombre de places gratuites, on peut améliorer le nombre de place pour les PMR.

M. BROUAT :

Je voudrais mettre en évidence certains chiffres du rapport, on trouve 17% d'invitation pour la course Camarguaise, 13% d'invitations lors de la Féria de Pentecôte et 16 % pour la Féria des vendanges, ce qui est une bonne chose. Par contre, ce qui est dérangent, c'est que le tarif PMR n'est pas les prix les plus bas puisque nous n'avons pas accès aux places les moins chères. On souhaite que le prix amphithéâtre soit appliqué et que le nombre d'emplacements soit augmenté. Il faut passer la plateforme à 12 places au minimum.

M. ANGELRAS :

Combien de places sont réservées au PMR pour les concerts ?

M. BROUAT :

La plateforme avance pour les concerts, il y a 21 places disponibles.

M. PIA :

La plateforme concert n'est pas compatible lors des corridas, pour des raisons de sécurité.

Départ de Mme FAYET

M. DAVAL :

Une étude a-t-elle été réalisée pour équiper les Arènes d'un ascenseur ?

M. ANGELRAS :

Non jamais, mais il faut tenir compte aussi des exigences de l'architecte des bâtiments de France.

M. BROUAT :

On pourrait organiser une réunion avec les bâtiments de France, les handicapés et la mairie où tout le monde exposerait son point de vue.

M. ANGELRAS :

Je m'engage à en parler avec M. Pastor.

M. DAVAL :

Les manifestations anti corrida font-elles baisser la fréquentation des Arènes ?

M. PIA :

Non, pas les manifestations sur la voie publique (les mouvements anti corrida sont cependant actifs et ont une influence). Par ailleurs, une étude a été menée pour connaître les raisons de la baisse de la fréquentation et un aspect qui est ressorti de cette étude est le vieillissement de la population des aficionados.

M. BROUAT :

Pour les courses Camarguaises ; le prix des places PMR semble plus élevé que le prix des autres places.

M. ANGELRAS :

Afin de lever toute ambiguïté, M. PIA nous adressera le prix des places.

M. ANGELRAS demande si les membres de la Commission ont d'autres questions ou remarques à émettre.

Ce rapport n'appelle aucune remarque des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour : 2

Abstention : 0

Contre : 2 (M. BROUAT – M. DAVAL)

Départ de M. BROUAT

D. Bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Musée d'art contemporain du Carré d'Art

Le bilan d'activité est présenté par M. PREVOST et Mme PRUGNIER

Mme PERSILLET :

M. PREVOST :

Il y a plusieurs catégories de public en fonction des expositions, l'exposition Picasso, c'est un public plus général, de plus on a un accompagnement pour les écoles et beaucoup d'enfants Nîmois sont sensibilisés à l'art contemporain. Carré d'art accompagne aussi le public dans la découverte de l'art contemporain, par des ateliers, sur le site internet.

Mme PERSILLET :

Les nîmois et les PMR ont-ils un tarif spécial.

M. PREVOST :

Le musée du Carré d'art s'intègre dans le tarif PASS pour tous les musées de Nîmes.

M. ANGELRAS :

Je vous remercie pour cette captivante présentation.

M. ANGELRAS demande si les membres de la Commission ont d'autres questions ou remarques à émettre.

Ce rapport n'appelle aucune remarque des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 0

1. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 17 h 30.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.





Direction de la Commande Publique et des Achats
Ville de Nîmes – Colisée 1 – 1^{er} Etage
1 Rue du Colisée – 30947 Nîmes Cedex 9
Tél: 04.34.03.57.00

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Salle de réunion : Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
Immeuble le Colisée. Bâtiment 2 - 1 rue du Colisée - Nîmes
Salle YANNICOPOULOS, rez-de-chaussée.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ANGELANT Bernad	Président CCSPC	
FAYE Sylvette	CD	
RANOU PONCE	Adjointe Maire	
Claude DE GIRARDI	Adjointe Maire	
BROUST Nidil	APF 30	
PERSILLÉ Lilette	APF 30	
LECCIA Béatrice	Présidente FCPE du Gard	
DAVAL GUY	VFC que d'au	